



ANNEXE 1 - ANNONCE

RECRUTEMENT DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

LA DOUANE OFFRE DES EMPLOIS CONTRACTUELS DE CATEGORIES :

- A (niveau Bac + 3)
- B (niveau Bac)
- C (niveau brevet ou qualification équivalente)

Ces recrutements réservés aux personnes en situation de handicap.

Ils donnent respectivement accès aux emplois d'inspecteur des douanes, de contrôleur des douanes et d'agent de constatation des douanes (grade d'agent de constatation principal de 2^e classe – ACP2) au sein de la « branche administrative » (contrôle des opérations commerciales et administration générale).

MISSIONS

La diversité des fonctions que vous serez appelé à exercer reflète la multiplicité des missions de la douane, administration de la frontière et de la marchandise qui participe à la protection économique de l'espace national et européen et qui investit désormais la frontière numérique. Cette variété des métiers vous permettra de diversifier votre expérience professionnelle.

En tant qu'inspecteur, au cours de votre carrière, vous pourrez par exemple exercer les fonctions de :

- conseil aux entreprises au sein des pôles d'action économique des directions régionales. Il s'agit d'accompagner les opérateurs du commerce international, afin d'optimiser leurs opérations de dédouanement ;
- auditeur des procédures douanières pour étudier les stratégies financière et commerciale des entreprises et leur proposer les procédures les plus adaptées à leurs activités
- enquêteur ou analyste dans un service régional ou national d'enquêtes ;
- rédacteur spécialisé de niveau A à la direction générale ou dans les services déconcentrés ;
- inspecteur poursuivant, représentant l'administration devant les juridictions judiciaires ;
- formateur dans les écoles des douanes ou bien responsable de la formation professionnelle, en région ;
- responsable d'un service support (RH, logistique, ...).

En tant que contrôleur, au cours de votre carrière, vous pourrez par exemple exercer les fonctions suivantes dans la « branche administrative » :

- vérificateur des marchandises, vous serez alors chargé du contrôle de l'application des droits et taxes, ainsi que des formalités douanières auxquelles sont soumises les marchandises importées ou exportées ;
- enquêteur au sein d'une équipe, vous vous chargerez de la vérification et du contrôle en entreprise et sur documents, des opérations effectuées par les sociétés ;
- rédacteur spécialisé de niveau B à la direction générale ou dans les services déconcentrés.

En tant qu'ACP2, vous exercerez vos fonctions dans la « branche administrative ». Vous travaillerez le plus souvent en équipe et au contact du public : suivi et accompagnement des opérateurs du commerce international, suivi de la fiscalité douanière, fonctions transverses (Ressources Humaines, logistique, etc).

MODALITES DE RECRUTEMENT

La sélection s'effectue localement sur dossier et entretien. Les emplois sont de nature administrative. Le candidat ou la candidate doit détenir un diplôme ou une expérience reconnue équivalente au niveau requis.

- Inspecteur (catégorie A) : Bac + 3
- Contrôleur (catégorie B) : Bac.
- ACP2 (catégorie C) : Brevet ou qualification équivalente

Les personnes recrutées par cette voie ont vocation à être titularisées au terme du contrat d'une durée d'un an si elles ont satisfait au cycle de formation.

CONTRATS PROPOSES

- **3 contrats de catégorie A** (inspecteur – Diplôme de niveau Bac + 3) implantés dans l'une des directions relevant des Directions interrégionales des douanes de :
 - **Ile-de-France** (Service des examens et concours – 3 rue de l'Eglise – 94477 Boissy Saint Léger Cedex) – 1 contrat
 - **Hauts-de-France** (5 rue Courtrai, BP 683, 59033 Lille Cedex) – 1 contrat
 - **Auvergne – Rhône-Alpes** (6, rue Charles Biennier – 69215 Lyon) – 1 contrat – Emploi situé dans les services de la direction régionale de Chambéry
- **7 contrats de catégorie B** (contrôleur – Bac) implantés dans l'une des Directions relevant des Directions interrégionales des douanes de :
 - **Ile-de-France** (Service des examens et concours – 3 rue de l'Eglise – 94477 Boissy Saint Léger Cedex) – 5 contrats
 - **Hauts-de-France** (5 rue Courtrai, BP 683, 59033 Lille Cedex) – 1 contrat
 - **Normandie** (13 avenue du Mont Riboudet, 76022 Rouen) – 1 contrat
- **2 contrats de catégorie C** (agent de constatation principal de 2ème classe – Brevet) implantés dans l'une des Directions relevant des Directions interrégionales des douanes de :
 - **Ile-de-France** (Service des examens et concours – 3 rue de l'Eglise – 94477 Boissy Saint Léger Cedex) – 1 contrat
 - **Occitanie** (18 rue Paul Brousse – 34056 Montpellier) – 1 contrat.

DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures doivent comprendre :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- une copie de la carte d'identité
- une copie du diplôme exigé ou de la qualification équivalente ainsi qu'une autorisation de vérification des diplômes fournis, délivrée à l'administration des douanes. Cette autorisation est établie sur papier libre. Un modèle est disponible sur le site Internet de la Douane, [rubriques « Recrutement » puis « Rejoindre la Douane » puis « Publications »](#).
- un engagement sur l'honneur de l'absence d'inscription de condamnation pénale au bulletin n°2 du casier judiciaire, établi sur papier libre.
- un justificatif indiquant que le candidat ou la candidate relève bien de l'une des catégories ci-après, seules éligibles à ces recrutements :
 - ✓ travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH ;
 - ✓ victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente ;
 - ✓ titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise d'au moins

les 2/3 la capacité de travail ou de gain ;

✓ certains bénéficiaires des emplois réservés : invalides de guerre titulaires d'une pension militaire d'invalidité et assimilés (victimes civiles de la guerre, sapeurs pompiers volontaires victimes d'un accident ou atteints d'une maladie contractée en service ou à l'occasion du service, victimes d'acte de terrorisme,... leurs conjoints, leurs enfants) (cf. art. L. 241-2, 241-3 et 241-4 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre) ;

✓ titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée aux sapeurs-pompiers volontaires attribuée dans les conditions définies par la loi n°91-1389 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

✓ titulaires de la carte mobilité inclusion mention « invalidité » (qui remplace la carte d'invalidité depuis le 1^{er} janvier 2017. Les cartes d'invalidité restent valables jusqu'à leur expiration et au plus tard le 31/12/2026) ;

✓ titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

- une demande d'entretien de recrutement par visioconférence pour les candidats qui souhaiteraient y avoir recours dans l'hypothèse où leur dossier serait présélectionné. Dans ce cas, ils seraient alors dirigés vers un médecin agréé qui devrait attester de la nécessité du recours à la visioconférence.

Les dossiers devront être adressés au plus tard le **4 février 2022** à la ou les directions qui recrutent (voir adresse mentionnée plus haut), le cachet de la poste faisant foi.

Attention : La loyauté des informations fournies dans le dossier de candidature et notamment les diplômes produits, feront l'objet d'une vérification minutieuse. En outre, une enquête administrative sera diligentée.

Rappel : ce recrutement n'est pas ouvert aux personnes déjà fonctionnaires.

FORMATION

En cas de sélection, vous devrez suivre :

- pour les inspecteurs, à compter d'octobre 2022, un cycle d'enseignement professionnel d'un an pour partie à l'école nationale des douanes de Tourcoing et pour partie dans les services. Ce cycle se conclura, sous réserve d'avoir satisfait aux contrôles des connaissances, par votre titularisation en tant qu'inspecteur des douanes. Ce cycle d'enseignement professionnel sera suivi d'une période de formation pratique de six mois dans la résidence d'affectation définitive.

- pour les contrôleurs, à compter de novembre 2022, une formation d'un an comprenant une formation théorique à l'école nationale des douanes de La Rochelle d'une durée d'environ 18 semaines suivie d'un stage pratique dans les services de votre direction de recrutement. A l'issue de cette année de formation, et sous réserve d'avoir satisfait aux divers contrôles des connaissances, vous serez titularisé en tant que contrôleur de 2^{ème} classe des douanes.

- pour les ACP2, à compter de mai 2022, une formation comprenant un cycle d'enseignement professionnel d'environ 12 semaines à l'École nationale des douanes de la Rochelle, suivi d'une formation pratique dans les services de votre direction de recrutement. A l'issue de cette année de formation, et sous réserve d'avoir satisfait aux divers contrôles des connaissances, vous serez titularisé en tant qu'agent de constatation principal des douanes de 2^{ème} classe.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION ET REMUNERATION

Inspecteur : Une fois titularisé et lorsque vous remplirez les conditions requises, vous pourrez

accéder à l'encadrement supérieur, soit par voie de concours professionnel (après 5 années d'ancienneté), soit par promotion interne.

Vous percevrez, en chiffres bruts annuels (base janvier 2021), dès l'affectation en sortie d'école, au minimum 36 400 € (primes incluses – chiffres indicatifs pour un agent sans ancienneté).

Contrôleur : Une fois titularisé et lorsque vous remplirez les conditions requises, vous pourrez accéder au grade d'inspecteur, lequel ouvre ensuite l'accès au cadre supérieur, par concours ou promotion au mérite.

Vous percevrez, en chiffres bruts annuels (base janvier 2021 – données indicatives), dès l'affectation en sortie d'école au minimum 29 000 € dans la branche du contrôle des opérations commerciales et de l'administration générale (primes incluses – chiffres indicatifs pour un agent sans ancienneté).

ACP2 : Une fois titularisé, vous pourrez accéder aux grades supérieurs de contrôleur, puis d'inspecteur, dans les conditions de droit commun, par concours ou par promotion au mérite.

Vous percevrez, en chiffres bruts annuels (base année 2020), dès l'affectation en sortie d'école, au minimum 26 700 € dans la branche des opérations commerciales et de l'administration générale.